

batz SUR mer

et ses villages

KERVALET • TRÉGATÉ • KERMOISAN • ROFFIAT



PAGE
5

ACTUALITÉS

Logements saisonniers :
des premières réalisations
concrètes

PAGE
10

DOSSIER

Bientôt le démarrage
des travaux de
la salle des sports

PAGE
12

CADRE DE VIE

L'avenir de
la propriété FRÉOUR

 batz SUR mer

ÉTÉ 2023 - N°51
Magazine d'informations municipales

Sommaire

ÉDITO DU MAIRE > P3

ACTUALITÉS > P4

- Quelques conseils pour profiter de la plage en toute sécurité
- Pensez à faire contrôler votre raccordement au réseau d'eaux usées !
- Logements saisonniers, des premières concrétisations
- Nouveau : une webcam touristique sur la plage Valentin et à la Gouvelle

INFOS MUNICIPALES > P6

- Le point sur l'enfouissement des réseaux aériens
- Vite lu :
 - La troisième édition de la « Semaine Bleue » se prépare
 - Nuit Départementale du Dévouement et du Bénévolat
 - Que faire si vous êtes témoin d'un animal en divagation ?
 - Un nouveau Conseil Municipal des Enfants

TRAVAUX > P8

- Des travaux d'entretien pour le moulin de la Falaise
- Une programmation pluriannuelle pour la rénovation de l'éclairage public
- Pose de la signalisation d'information locale
- La corde d'aide à la baignade retrouve sa place à Saint-Michel
- Réfection de trottoirs

PATRIMOINE > P9

- La commune prend soin de son « petit patrimoine »

DOSSIER > P10

- Réhabilitation et extension de la salle des sports

CADRE DE VIE > P12

- Le devenir du parc FRÉOUR
- La commune adhère à la Fondation du Patrimoine

ENVIRONNEMENT > P13

- Un nouveau plan de gestion différenciée des espaces publics

SOCIAL > P14

- Les dernières infos en matière d'affaires sociales
 - Fin des travaux au préventorium
 - Pôle services : l'aide aux démarches administratives trouve son public
 - Nouveau : la permanence d'accompagnement à la recherche d'emploi
 - Seniors : des ateliers pour se familiariser avec le numérique

VIE ASSOCIATIVE > P15

- La commune apporte son soutien à la parasportive Milena SURREAU
- Batz'entraide : une nouvelle association créée à l'initiative du Conseil des Sages

L'ACTU DES PROS > P16

CULTURE-TOURISME > 17

- Les nouveaux produits Boutique de l'Office de tourisme
- L'Office de tourisme renouvelle son classement en catégorie I
- Un nouvel agenda festif et culturel de l'été
- « OktoBatz Fest », le nouveau rendez-vous festif de septembre

TRIBUNES > 18

MAIRIE & ÉTAT CIVIL > 19

- Permanences du maire et des adjoints
- Décès de Georges BOURDIC, maire de 1965 à 1977
- État civil

Magazine d'informations municipales
#51 Été 2023

Directrice de la publication :
Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire

Mairie de Batz-sur-Mer / 34, rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer

Rédacteur en chef : Frédéric SAUTON,
directeur de la communication
et de la promotion du territoire

Textes et crédits photographiques :
ville de Batz-sur-Mer, sauf mentions contraires

Diffusion : 4 500 exemplaires

Création & impression : La Mouette
Communication La Baule - 02.40.60.20.10

Ne pas jeter sur la voie publique

Dépôt légal : juin 2023

Imprimé sur papier issu
de forêts durablement gérées



Illustration de couverture : Benoît LESNE
(www.instagram.com/benoit.lesne)

Vos services municipaux

HÔTEL DE VILLE

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.92.25.,
mairie@mairie-batzsurmer.fr,
www.batzsurmer.fr

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h, samedi de 9h à 12h.

URBANISME ET SERVICES TECHNIQUES

26, rue Vaucourt-Singer
mairie@mairie-batzsurmer.fr
Urbanisme : Tél. 02.40.23.56.01.
Services Techniques : Tél. 02.40.23.56.00.

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h45 à 12h et de 13h45 à 17h. Fermeture le mardi après-midi et le jeudi matin. Ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois de 9h à 12h.

CCAS

34, rue Jean XXIII, Tél. 02.40.23.77.40.
(accueil sur RDV)
ccas@mairie-batzsurmer.fr

MÉDIATHÈQUE MUNICIPALE

11, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.89.51.,
mediatheque@mairie-batzsurmer.fr,
mediatheque.batzsurmer.fr

OFFICE DE TOURISME

25, rue de la Plage, Tél. 02.40.23.92.36.,
office.tourisme@mairie-batzsurmer.fr,
www.ot-batzsurmer.fr

GROUPE SCOLAIRE ALAIN BOUTLE

École : 4, rue Alain Boutle,
Tél. 09.64.46.12.31.

Restaurant Scolaire : rue Alain Boutle,
Tél. 02.40.23.90.29.

École privée Sainte-Marie et Saint-Pierre :
2, rue de Trémondais, Tél. 02.40.23.92.16.

ESPACES JEUNES « LA HURLETTE »

Impasse la Hurlette, Tél. 06.73.04.15.55.
jeunesse@mairie-batzsurmer.fr

CENTRE D'ACCUEIL ET DE LOISIRS

Rue Vaucourt-Singer, Tél. 06.99.52.14.85.,
centredeloisirs@mairie-batzsurmer.fr

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

de 7h30 à 8h30 et de 16h15 à 18h30
Rue Alain Boutle, Tél. 06.07.98.28.50.

CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

1, place de la Gare
(siège social en mairie)
- Horaires d'accueil téléphonique et physique : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le samedi matin de 9h à 12h

- Horaires de consultations : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 19h et le samedi matin de 9h à 13h.
Tél. 02.40.23.77.12
cms@mairie-batzsurmer.fr

POLICE MUNICIPALE

1, rue de Kerbouchard,
Tél. 02.40.23.91.99.

CAP ATLANTIQUE

(déchets, eau, assainissement...)
www.cap-atlantique.fr



Chères Batziennes, chers Batziens,

Une nouvelle saison estivale débute : espérons qu'elle soit tout aussi belle et agréable que la saison 2022, en étant toutefois moins caniculaire ! Élus et services municipaux ont travaillé tout l'hiver pour préparer notre Petite Cité de Caractère® à accueillir une population multipliée par six (!), et je les en remercie. Je salue également l'engagement de nos associations et des professionnels batziens.

L'action municipale continue et les projets avancent :

- Les travaux de la salle des sports vont démarrer après l'été. Elle sera dénommée « Pierre LE BERCHE », en hommage et en mémoire au grand maire qu'il fut.
- Les travaux du pôle administratif des services techniques et urbanisme rue Vaucourt-Singer vont aussi débiter cet automne.
- Le projet du parc FRÉOUR a lui aussi été amorcé avec des travaux de débroussaillage : la maison a retrouvé sa vue d'origine et le projet à venir est explicité dans les colonnes de ce magazine.
- Nos finances sont saines et maîtrisées, et nous n'avons pas augmenté les taux communaux d'imposition.
- Nous avons énormément travaillé sur les logements saisonniers et avons conclu une convention avec l'APHJ pour favoriser l'hébergement temporaire chez l'habitant et avons acquis et/ou rénové plusieurs logements saisonniers communaux, comme la loi nous y oblige.
- L'accompagnement social est au cœur de notre action : aides aux démarches ou accompagnement au numérique et à l'emploi sont quelques exemples de ce que nous avons initié ces derniers mois.
- Nous allons continuer la politique d'enfouissement des réseaux amorcée par nos prédécesseurs et qui, au regard du chantier colossal qu'elle représente, s'étalera sur des dizaines d'années et aura un coût à charge de la commune, et donc du contribuable, important.
- Un nouveau plan de gestion différenciée a été élaboré avec les objectifs de maintenir la qualité de notre cadre de vie, de nous adapter à la nécessaire réduction de la consommation en eau, d'être plus réactifs pour des opérations ponctuelles d'entretien et d'être plus efficaces dans les quatre villages, à moyens humains constants et en prenant en compte les nouveaux objectifs de renaturation et de préservation de notre environnement, notamment la biodiversité.
- Nous avons renforcé la notoriété et l'attractivité de Batz-sur-Mer : installation d'une webcam à Valentin, et projet similaire en cours de finalisation à la Gouvelle, renouvellement de la catégorie I de l'Office de tourisme, campagnes de communication, marque de territoire « le ♥ qui Batz », sortie du livre « *Batz-sur-Mer illustrée* », programmation culturelle et événementielle densifiée... sont quelques exemples parmi beaucoup d'autres.

Nous travaillons quotidiennement, en équipe et dans la meilleure humeur possible, à préserver et à améliorer notre cadre de vie commun. Vous êtes nombreux à nous témoigner votre satisfaction et nous vous en remercions chaleureusement !

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent été !

Marie-Catherine LEHUÉDÉ

Maire de Batz-sur-Mer

3^{ème} vice-présidente de Cap Atlantique

en charge de la Culture, de l'enseignement musical
et des équipements culturels d'intérêt communautaire

QUELQUES CONSEILS POUR PROFITER DE LA PLAGE... *en toute sécurité*



UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE A ÉTÉ MISE EN PLACE SUR LES PLAGES

BAINNADE, LES BONS CONSEILS

- Assurez-vous de votre niveau de pratique, ne surestimez pas votre niveau et prévenez vos proches dès que vous allez vous baigner. Tenez compte de votre forme physique et évitez tout comportement à risque (consommation d'alcool, exposition au soleil, entrée brutale dans l'eau...).
- Privilégiez les zones de baignade surveillées, informez-vous sur les conditions de baignade (courants, dangers naturels, etc.) et respectez les consignes de sécurité signalées par les drapeaux de baignade et/ou par les sauveteurs.
- Restez toujours avec vos enfants quand ils jouent au bord de l'eau ou dans l'eau et désignez un seul adulte responsable de leur surveillance et qui ne fera rien d'autre.

POUR LE CONFORT ET LE BIEN-ÊTRE DE TOUS, IL N'EST PAS TOUJOURS INTERDIT D'INTERDIRE !

- > Sont donc interdits sur les plages et la côte sauvage (sauf autorisation municipale préalable (se renseigner auprès de la Police Municipale au 02.40.23.91.99.)) :

- Les activités de commerce
- La diffusion de musique
- Les feux de camp, barbecue, tirs de feux d'artifice...
- Les jeux sur la plage pouvant causer un trouble ou un danger à autrui
- La détection de métaux
- La circulation de tout véhicule
- Le fait de fumer dans les zones identifiées « plage sans tabac »

LES INFOS EN +

- > Du 15 avril au 30 septembre, les animaux tenus en laisse sont autorisés avant 10h et après 20h.
- > Du 1^{er} juillet au 31 août, différentes zones en fonction des usages sont mises en place par les maîtres-nageurs sauveteurs de la SNSM (baignade, surf, et chenal de transit pour les embarcations légères).
- > Des dispositions spécifiques sont prises pour certaines plages : nous vous invitons à en prendre connaissance sur les panneaux d'affichage dédiés.
- > Afin de freiner l'érosion et de limiter la dégradation du sentier côtier, les bâtons de marche non munis d'embouts caoutchouc sont interdits.

Cap Atlantique
Lagglo

PENSEZ À FAIRE CONTRÔLER VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAUX USÉES !

La qualité de l'eau de l'océan et des marais salants passe aussi par la qualité des branchements d'eau usées ! Ces eaux subissent un traitement biologique dans une station d'épuration gérée par l'agglo (du côté de Livery), avant de retourner dans le milieu naturel. Pour s'assurer de la conformité de votre installation d'assainissement des eaux usées, l'entretien et le contrôle de votre système sont nécessaires, indispensables et même obligatoires dans le cadre d'une vente immobilière.

Prenez rendez-vous avec les contrôleurs d'assainissement de Cap Atlantique (par mail controle.assainissement@cap-atlantique.fr ou par courrier Cap Atlantique, 3, avenue des Noëllés, BP 64, 44503 La Baule Cedex / 02.28.54.17.58.).

LOGEMENTS SAISONNIERS

des premières concrétisations

C'est un fait, les saisonniers connaissent aujourd'hui de plus en plus de difficultés pour trouver un hébergement sur la presqu'île, entraînant *de facto* une difficulté pour les employeurs à recruter en saison. La commune est d'ailleurs concernée au premier titre, étant l'un des principaux employeurs en saison avec environ une quarantaine de postes saisonniers dans les services municipaux, sans compter les maîtres-nageurs sauveteurs de la SNSM, les gendarmes et les sapeurs-pompiers. Dans le cadre de la « loi Montagne », Batz-sur-Mer a signé une convention triennale d'objectifs et d'actions avec Cap Atlantique et l'Etat. L'un des engagements pris est de créer 15 à 20 places d'hébergement dédiées au logement saisonnier sur une période de trois ans, dans le parc communal ou chez l'habitant. L'enjeu est important car si cet objectif n'est pas atteint, le Préfet a la possibilité de suspendre le classement de station de tourisme de la commune, entraînant une perte importante de ressources financières pour Batz-sur-Mer.

DES PLACES D'HÉBERGEMENT RUE SAINT-JEAN



Pour ce faire, la commune a notamment acquis trois maisons dans la rue Saint-Jean et les a partiellement réhabilitées afin de pouvoir y accueillir des saisonniers dès cet été 2023. La rénovation se poursuivra après la saison, et *a minima* 6 places d'hébergement seront ainsi disponibles. La commune loge déjà des maîtres-nageurs sauveteurs dans des

mobils homes du camping Flower et des gendarmes dans un logement communal. Cet été des sapeurs-pompiers seront également logés par la commune. Les futures rénovations du bâti communal permettront de renforcer cette offre communale de logements saisonniers.

UNE CONVENTION SIGNÉE AVEC L'ASSOCIATION PRESQU'ÎLE HABITAT JEUNES

L'APHJ œuvre dans le domaine de l'hébergement temporaire chez l'habitant. Concrètement, elle met en relation des jeunes âgés de 15 à 30 ans, en emploi, en apprentissage, en stage ou en mobilité professionnelle, avec des particuliers qui disposent d'une chambre, d'un studio ou d'un appartement disponible. Elle gère toutes les formalités (visites et sélection des logements, gestion centralisée des demandes d'hébergements, suivi juridique des contrats de location...). L'indemnité de séjour est encadrée, et s'élève à 15 ou 17€ par jour selon la saison, dans la limite de 250 à 270€ par mois. Outre la communication faite autour de ce dispositif, la commune verse une subvention à l'association pour chaque logement capté.



De gauche à droite : Annette BOLO, membre du Conseil des Sages, Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire, Médéric GUÉRIN, président de l'APHJ

Le Conseil des Sages, qui a une connaissance fine de la population de Batz-sur-Mer, s'est porté volontaire pour démarcher certains hébergeurs potentiels.

> **Les particuliers intéressés** pour proposer une solution d'hébergement peuvent contacter l'APHJ (2, rue Louis ÉON à Guérande) au 02.40.11.16.11. ou sur contact@aphj-logement.fr



> **Les jeunes en recherche d'une solution de logement** sont quant à eux invités à remplir le formulaire sur ce site web : <https://aphj-logement.fr>

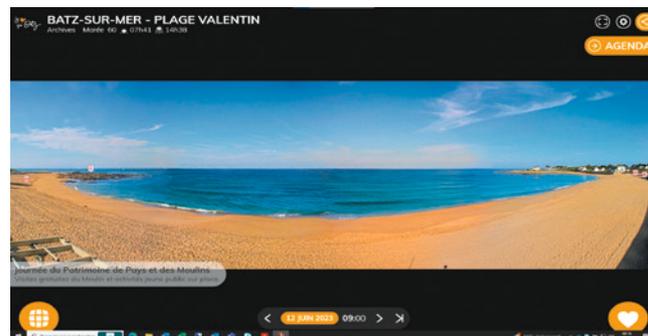
UN LOGEMENT SAISONNIER, C'EST QUOI ?

La location saisonnière est, par définition, la mise à disposition d'un logement meublé pour une courte durée, soit inférieure à 3 mois. Le logement saisonnier, c'est toute l'année, et pas seulement durant la période estivale !

NOUVEAU UNE WEBCAM TOURISTIQUE SUR LA PLAGE VALENTIN ET À LA GOVELLE

Mise en service mi-avril, cette webcam permet d'admirer le magnifique panorama de la plage Valentin et les conditions de mer en photo et en vidéo, captées à intervalles réguliers. Elle permet également de profiter de vues en « time-lapse », qui est un effet vidéo basé sur des prises de vues d'une journée ou d'une semaine entière. Elle donne enfin différentes informations : coefficients et horaires des marées, événement-phare du moment et agenda des animations et des événements. À l'heure où ces lignes sont écrites, une webcam est en cours d'installation à La Govelleville, et devrait être opérationnelle pour cet été. La commune étudie la possibilité d'installer un matériel similaire sur le port Saint-Michel.

Pour voir la webcam Valentin : www.ot-batzsurmer.fr





LE POINT SUR... *l'enfouissement des réseaux aériens*



Si le déploiement aérien paraissait comme idéal car aisé et peu coûteux il y a plusieurs dizaines d'années, il pose aujourd'hui des difficultés du fait du développement des habitations et des technologies (à l'exemple de la fibre optique). Il est également moins accepté par les citoyens qui sont tous unanimes pour demander à bénéficier de l'enfouissement dans leur rue ou dans leur village. Or la commune compte environ 50 kilomètres de voiries urbanisées et 4 100 logements possiblement raccordés à l'électricité, au téléphone et/ou à la fibre. Le dossier apparaît donc complexe et coûteux. Le point avec **Michel KERDONCUFF**, adjoint aux travaux.

OU EN EST-ON DE L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX À BATZ-SUR-MER ?

MKE : par le passé différentes opérations d'enfouissement des réseaux ont eu lieu, parfois liées à des travaux de requalification urbaine (exemple de certaines rues du centre-bourg), parfois lorsque des secteurs nouveaux ont été urbanisés (exemple de la Pigeonnière), parfois pour valoriser certains secteurs avec un riche patrimoine (exemple de Kervalet).

QUELLES SONT LES CONTRAINTES LIÉES À L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ?

MKE : elles sont malheureusement nombreuses ! D'abord, l'enfouissement pose la plupart du temps la question de l'état des réseaux d'eaux (pluviales, usées et potable) qui dépendent de Cap Atlantique, tant en matière de maîtrise d'ouvrage que de financements. L'intercommunalité a son propre programme d'intervention et doit prioriser ses travaux sur les 15 communes composant l'agglomération. Or les réseaux batziens sont pour la plupart anciens, et enfouir les réseaux aériens suppose donc que Cap Atlantique reprennent certains réseaux d'eaux.

Ensuite, il faut faire avec un sol principalement composé de roche en secteur urbanisé. Il est très difficile de creuser dans la roche et le recours à l'explosif est souvent nécessaire, y compris dans les propriétés privées pour passer les liaisons B. Conséquence directe : le coût des travaux est majoré de manière importante.

Enfin le budget communal n'est pas extensible et il apparaît difficile de contenter tout le monde, en sachant que le très mauvais état du patrimoine bâti communal, délaissé depuis des dizaines d'années, entraîne des investissements lourds pour notre budget.

CONCRÈTEMENT QUI FAIT QUOI ET QUI PAIE QUOI ?

MKE : la commune travaille avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE 44, ex Sydela) qui est maître d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux. Les travaux sont financés à hauteur de 25% par TE 44, le reste étant à charge de la commune. Il faut le dire, car beaucoup de fausses informations sur le sujet circulent : aucun autre financement s'agissant de l'enfouissement ne peut être sollicité.

QUE VA FAIRE LA COMMUNE DANS LES ANNÉES À VENIR EN MATIÈRE D'ENFOUISSEMENT ?

MKE : nous avons entendu les attentes fortes des habitants des villages de Trégat et de Roffiat, et notre effort se portera donc sur le démarrage de l'enfouissement des réseaux aériens, dans la limite de notre capacité budgétaire inscrite dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, et sous réserve que Cap Atlantique rénove au préalable les réseaux d'eaux à refaire.

Clairement, nous ne pourrons pas tout faire : seuls les places principales, centres des villages et les secteurs posant des problèmes de sécurité seront réalisés sur ce mandat, cela constitue notre priorité. Le reste devra être étalé sur plusieurs années après 2026, ainsi que la requalification urbaine à suivre.

S'agissant du centre-bourg, nous sommes en train de prioriser les secteurs qui feront l'objet d'un enfouissement des réseaux avant 2026. Là-aussi, les opérations seront ponctuelles.

VITE lu

LA TROISIÈME ÉDITION DE LA « SEMAINE BLEUE » SE PRÉPARE



Durant une semaine, du 2 au 8 octobre 2023, les Batziens âgés de 65 ans et plus pourront participer aux différents ateliers, événements, animations et sorties organisés par le CCAS. Il est notamment prévu une activité partagée avec des enfants de l'accueil de loisirs, une journée bien-être et une représentation théâtrale. Le programme complet sera disponible en mairie dès le 1^{er} septembre 2023. Contactez le CCAS de Batz-sur-Mer pour réserver votre place à compter de cette date (34, rue Jean XXIII / ccas@mairie-batzsurmer.fr / 02.40.23.77.40. / attention jauge limitée pour certaines activités).

NUIT DÉPARTEMENTALE DU DÉVOUEMENT ET DU BÉNÉVOLAT

Organisée par l'association S.E.D. Pays de Loire (Solidarité Encouragement du Dévouement), la 19^{ème} Nuit Départementale du Dévouement et du Bénévolat aura lieu le 24 novembre 2023 dans la Salle des Fêtes. Des bénévoles batziens et des associations batziennes seront distingués au cours de cette soirée ouverte au public (entrée gratuite) et qui sera ponctuée d'intermèdes musicaux ou de chants.



QUE FAIRE SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ANIMAL EN DIVAGATION ?

Il arrive parfois que des animaux s'échappent de leur enclos ou de la propriété de leurs maîtres.



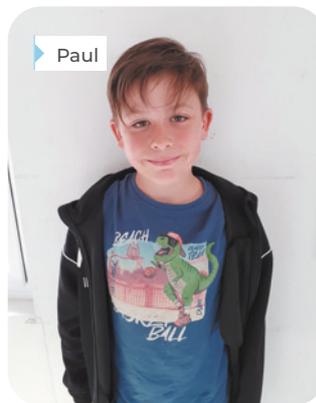
Concernant **les chats et les chiens errants**, la plupart du temps l'animal revient de lui-même, il est donc inutile de prévenir la mairie ou la Gendarmerie, sauf en cas de danger pour les personnes ou les biens. Si vous décidez de recueillir un chien en divagation, gardez-le jusqu'à l'ouverture des services municipaux et contactez la mairie au 02.40.23.92.25., qui prendra attache avec le service de la fourrière.

Pour **les animaux de ferme** (chevaux, vaches, moutons...), vous pouvez appeler la mairie aux horaires d'ouverture (02.40.23.92.25.) ou la Gendarmerie (17).

➤ Afin d'éviter les frais de fourrière (environ 100€), voire une procédure de divagation d'un animal à l'encontre des propriétaires, ceux-ci sont invités à vérifier les clôtures et à identifier leur animal avec un collier et une médaille permettant de les contacter.

UN NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est un dispositif d'apprentissage de la démocratie. Il a pour vocation d'apporter aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions, par un engagement individuel et collectif dans des actions municipales, avec l'aide des élus et des services municipaux. Les conseillers municipaux enfants sont des acteurs de la vie locale et les représentants de tous les enfants de Batz-sur-Mer.



Le nouveau CME compte 5 membres élus de CE2, CM1 et de CM2.

- École publique Alain BOUTLÉ : Maëlle WIBAUX, Iguacu JAFFRE, Marius BUREAU et Gaïa LACOUR
- École privée Sainte-Marie/Saint-Pierre : Paul GUIHENEUF

Le mandat de conseiller municipal des enfants dure 18 mois.

UN NOUVEAU SITE WEB POUR LA MAIRIE

En collaboration avec le service informatique mutualisé de CAP Atlantique, le service communication a lancé un nouveau site internet www.batzsurmer.fr durant le printemps. Plus intuitif et pratique, il est également "responsive design", c'est-à-dire qu'il s'adapte automatiquement à tous les supports de consultation (PC, portables, tablettes, smartphones...).



CÔTÉ Travaux

La commune procède tout le long de l'année à différents travaux afin de maintenir un cadre de vie de qualité. Focus sur certains d'entre-eux réalisés durant les derniers mois.

DES TRAVAUX D'ENTRETIEN POUR LE MOULIN DE LA FALAISE

En mars, le moulin a bénéficié de travaux commandités par la commune. Un contrôle général de la structure et du mécanisme a été effectué et les barrettes des ailes ont été réajustées. L'intervention a également consisté à « rhabiller les meules », en soulevant la meule supérieure pour refaire les sillons afin d'optimiser le rendement et d'éviter qu'elles ne s'abiment. Les visites guidées ont repris en avril et le meunier produit différents types de farines en vente à l'Office de tourisme.



Opération de rhabillage des meules

UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune travaille depuis plusieurs mois avec Territoire d'énergie Loire-Atlantique (ex Sydela) pour déterminer un programme de rénovation de l'éclairage public. Cette rénovation consiste à optimiser l'extinction de l'éclairage de certains axes, à sécuriser certaines installations et à remplacer les vieux éclairages très énergivores par des éclairages leds moins consommateurs en énergie et plus efficaces.

En 2023, des interventions sont notamment prévues dans le village de Trégaté et dans les rues de la Grande Vallée, Olivier GUICHARD, et Casse-Caillou et le chemin de Beauregard. Le coût prévisionnel restant à charge de la commune est estimé à environ

90 000€ pour la seule année 2023. Pour les années suivantes, des interventions similaires seront programmées dans d'autres secteurs.

POSE DE LA SIGNALISATION D'INFORMATION LOCALE

La signalisation d'information locale (SIL) a été renouvelée sur le territoire communal en juin 2023. Ce sont les réglottes vertes qui indiquent les principaux monuments, les équipements, les commerces et services. Une actualisation de ce dispositif s'imposait, en effet certaines activités ont disparu, d'autres se sont installées. Par ailleurs, les équipements et services publics devaient être mieux signalés comme les toilettes publiques et les parkings. En conséquence près de 50 réglottes vertes ont été ajoutées et une dizaine ont été enlevées. Cette actualisation traduit l'objectif de l'équipe municipale de conforter les activités commerciales et de services, les équipements, et lieux touristiques d'intérêt local, qui seront plus visibles et plus accessibles.



LA CORDE D'AIDE À LA BAINNADE RETROUVE SA PLACE À SAINT-MICHEL

Les plus anciens s'en souviennent bien : par le passé une corde était posée chaque année sur la plage Saint-Michel afin d'aider les baigneurs à entrer et sortir de l'eau. Celle-ci a été remise en place à l'identique, trois

poteaux en bois ont été installés par les services techniques municipaux et une corde restera en place de juin à septembre. Ce dispositif permet aux personnes âgées, handicapées ou peu à l'aise dans l'eau de profiter des joies de la plage en toute sécurité : la corde leur permet de s'aider à entrer dans l'eau et à en sortir. Cela s'appelait un « bain à la corde » dans le passé.



RÉFECTION DE TROTTOIRS

Afin de permettre un stationnement plus pratique pour les riverains, le trottoir du côté droit de la rue de Trémondais a été repris en sable ciment. Les trottoirs rue de Tintamarre ont été refaits en enrobé, et ceux de la rue de Kerlan et le bas de la Grande rue avec un mixte d'enrobé et sable ciment.



LA COMMUNE prend soin de son "petit patrimoine"



Si la commune de Batz-sur-Mer se distingue par la richesse de son patrimoine immobilier historique et religieux exceptionnel, elle possède également un riche patrimoine mobilier, sans doute moins visible et moins connu, mais qui mérite tout autant l'intérêt. La municipalité actuelle a souhaité relancer un programme pluriannuel de restauration de ce patrimoine. Le point avec **Laurent DELPIRE**, Conservateur des antiquités et objets d'art de Loire-Atlantique, et **Marie-Catherine LEHUÉDÉ**, maire.

LA COMMUNE S'EST ENGAGÉE DANS LA RESTAURATION DE SON PATRIMOINE MOBILIER ?

MCL : tout à fait. Nos prédécesseurs n'avaient semble-t-il pas priorisé ce travail et aucune restauration n'a eu lieu ces toutes dernières années. Batz-sur-Mer a une longue histoire, et nos aïeux ont permis à ce « petit » patrimoine de traverser les siècles : à nous de le restaurer et de le préserver pour que ces témoignages de l'Histoire batzienne continuent à vivre et à exister. Une enveloppe de 80 000 € va ainsi être consacrée jusqu'à la fin de notre mandat à la restauration de certaines œuvres qui le nécessitent et qui ont été identifiées avec l'aide de Laurent DELPIRE. Des subventions seront demandées à la DRAC et au Département.

LAURENT DELPIRE, POUVEZ-VOUS NOUS EXPLIQUER EN QUOI CONSISTE VOTRE MISSION ?

LDE : ma mission relève du ministère de la Culture - service des monuments historiques via les services déconcentrés de la DRAC. Je suis principalement chargé de veiller à la bonne conservation du mobilier protégé au titre des monuments historiques (classé ou inscrit) conservé en Loire-Atlantique, soit plus de 1 600 éléments, mais j'apporte également mon expertise sur l'ensemble du patrimoine mobilier. Cela représente majoritairement des objets d'art conservés dans les édifices religieux mais également des objets plus atypiques comme les bateaux, avions, grues et autres éléments relevant du patrimoine technique et industriel. Je surveille le patrimoine mobilier (sécurité, conservation), propose sa restauration aux propriétaires (principalement les communes depuis la loi de 1905) quand c'est nécessaire, et je soumetts également de nouvelles protections à la DRAC qui viennent enrichir le corpus protégé.

QUELS SONT LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE CONCERNÉS À BATZ-SUR-MER ?

LDE : la liste des objets protégés monuments historiques appartenant à la commune est composée de 59 items : souvent des statues et des tableaux, parfois du mobilier ou de l'orfèvrerie religieuse. La plupart de ces œuvres sont situées dans l'église Saint-Guérolé et la chapelle de Kervalet. À noter que d'autres objets inventoriés appartiennent au Diocèse ou à des propriétaires privés.

QUELS SONT LES OBJETS DONT LA RESTAURATION A ÉTÉ PRIORISÉE ?

LDE : Le travail est en cours, mais quatre œuvres ont déjà été identifiées :

- Les « armoires à statues » de l'église Saint-Guérolé : on les pensait disparues depuis le vol des statues en 1978 mais elles ont été retrouvées démontées ;
- Le cadre du tableau de Pierre-Jacques Cazes « Le pape Nicolas V au caveau de saint François d'Assise » XVIII^e - Église Saint-Guérolé ;
- La statue de la « Vierge à l'Enfant » (XVIII^e - Chapelle de Kervalet) ;
- Un seau à aspersion et son goupillon (1819-1838 - Église Saint-Guérolé).



EN PARALLÈLE, LA COMMUNE VA RESTAURER UNE ŒUVRE DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES. DE QUOI S'AGIT-IL ?

MCL : dans les années 50-60, l'État a proposé aux collectivités locales de mettre en dépôt des œuvres d'art, notamment des sculptures, achetées à des artistes contemporains. Six œuvres ont ainsi été confiées à Batz-sur-Mer. La municipalité de l'époque a choisi de les installer dans le parc du centre Marceau. Trois œuvres y sont encore : le « Sanglier des Ardennes » (Philippe Albin de Buncey - 1943), le « Kaloo d'Abyssinie » (Jean-Claude de Saint-Marceau - 1946) et la « Jeune fille assise » (André Monsigny - 1947). Une autre avait été démontée : il s'agit du « Combat de jeunes boucs », de Louis de Monard (vers 1912). Celle-ci va être restaurée durant le mois de juillet et elle sera installée dans l'un des parterres devant la mairie.

Deux autres œuvres n'ont pas été retrouvées à ce jour, la « Femme à la biche » (1955) d'Aroldo Zavaroni et une œuvre de Jean Serge Lorquini (titre inconnu - 1949). Nous continuons les recherches !



RÉHABILITATION ET EXTENSION de la salle des sports



Avec l'objectif d'accueillir l'ensemble des activités sportives de loisirs et de compétition pratiquées à Batz-sur-Mer, la salle des sports va être rénovée et agrandie. Présentation du projet avec **Éric MOULIÉ**, adjoint notamment en charge des sports.

DES TRAVAUX VONT ÊTRE ENGAGÉS APRÈS L'ÉTÉ DANS LA SALLE DES SPORTS...

EMO : oui ! La salle a été construite dans les années 80, et peu de travaux ont été conduits depuis, hormis les travaux récents de réhabilitation des vestiaires qui se sont achevés en 2021. La salle omnisports actuelle est donc clairement obsolète, ne serait-ce qu'au niveau du confort thermique et acoustique. Depuis quelques années, plusieurs associations sportives se sont reportées dans d'autres salles municipales qui ne sont clairement pas adaptées à la pratique du sport. Il était donc urgent d'intervenir et de réhabiliter cette salle afin de recentrer les clubs sportifs sur cet équipement et libérer des créneaux dans les autres salles, notamment l'espace Jean FRÉOUR.

À travers ces travaux de réhabilitation et d'agrandissement, nous voulons également développer la pratique sportive en salle à Batz-sur-Mer : la demande de la population et des associations est forte !

QUELLES ACTIVITÉS SPORTIVES POURRONT ÊTRE PRATIQUÉES DANS LA FUTURE SALLE ?

EMO : grâce à l'agrandissement prévu, il y aura trois espaces :

- > Une salle omnisports où l'on pourra pratiquer le basket-ball, le volley-ball, le tennis, le badminton, le tennis de table mais aussi, et ce sera nouveau, le futsal.
- > Une autre salle accueillera différentes activités : karaté, boxe thaïlandaise, Qi Gong, mais aussi le yoga ou encore la gymnastique...
- > Enfin, grande nouveauté, un bloc d'escalade (SAE) sera installé. La demande locale concernant cette pratique est très forte et nous travaillons déjà avec le club de Saint-Molf et la Fédération Française Montagne Escalade pour étudier le fonctionnement futur de cet équipement qui pourra aussi être ouvert l'été et générer des recettes pour la commune.

Précisons enfin que nous avons été particulièrement vigilants pour développer plus d'espaces de rangement dédiés à tous les clubs.

LA SALLE ACTUELLE N'EST PAS CHAUFFÉE, LA FUTURE SALLE LE SERA-T-ELLE ?

EMO : le pignon Sud de la salle sera recouvert d'un mur solaire, qui fonctionne comme une sorte de « peau additionnelle » à la paroi du bâtiment, et qui captera la chaleur du soleil. L'air circulera et se réchauffera au contact de la paroi, puis sera distribué et régulé au sein de la salle omnisports via un système de ventilation. Pour la partie gymnastique/escalade/sports de contact, le chauffage sera assuré par un système de ventilation double flux à récupération d'énergie.



LA FUTURE SALLE DES SPORTS *en chiffres*

COÛT PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX

(hors options et panneaux photovoltaïques)

1,5 million €



PLANNING

- > Démarrage des travaux : **Septembre 2023**
- > Fin des travaux (date prévisionnelle, sous réserve des aléas) : **Janvier 2025**

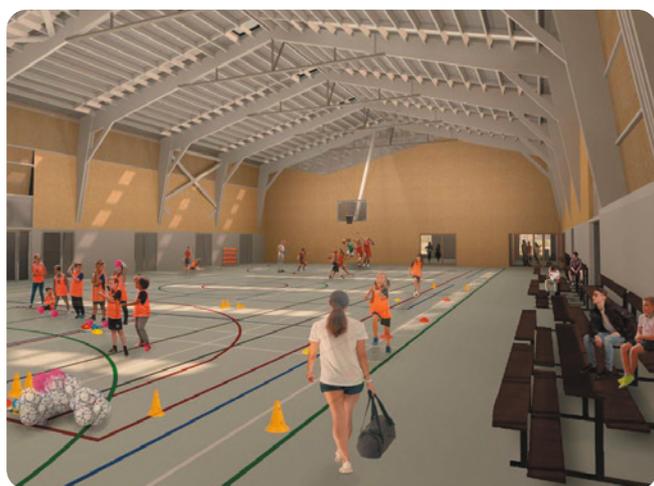


SUPERFICIE

Salle actuelle : 826,4 m² (1 244 m² avec la partie vestiaires)

Future salle : 1 367 m² y compris la partie vestiaires

- > Grande salle omnisports : **580,80 m²**. Les tribunes seront maintenues.
- > Salle sports de contact/gymnastique/escalade : **197 m²**
- > Environ **90 m²** de surfaces de rangement au total
- > **1** bureau d'arbitre avec connexion Internet
- > **1** hall d'accueil



FOCUS SUR LE BLOC D'ESCALADE



5 m

Hauteur

24 m

Largeur

Plusieurs demandes de subventions vont être sollicitées :

- > L'Etat (DETR)
- > Fédération Française Montagne et Escalade



RÉFECTION DU *terrain de football*

En parallèle, la commune, en concertation avec le FC Côte Sauvage, a lancé la réfection du terrain de football, malmené par les conditions de sécheresse en 2022. Les élus batziens ont rencontré un responsable du District 44 afin que cet équipement municipal puisse être homologué jusqu'au niveau « Régionale 2 ». Gazon et système d'arrosage seront refaits et de nouveaux pare-ballons et abris de touche seront installés. L'éclairage sera également repris et passé en leds, moins consommateurs en électricité. En 2024, une nouvelle salle de convivialité sera installée sur le côté ouest.



© Déesse Z3 Architecture (www.deessez3.fr)



▶ Ker Maria et l'atelier de l'artiste
Collection Musée des Marais Salants

LE DEVENIR du parc Fréour



La commune a fait l'acquisition de la propriété de Jean et Soizik FRÉOUR en 2021 auprès de leurs héritiers pour la somme de 242 000€. De récents travaux d'éclaircissement du sous-couvert végétal ont été menés et nombreux sont les Batziens à se poser la question du devenir de cette propriété désormais communale d'une superficie de 2 347 m². Éléments de réponse avec **Bruno SCHMIT**, premier adjoint.

EN MARS DES PREMIERS TRAVAUX D'ENTRETIEN ONT ÉTÉ RÉALISÉS...

BSC : en effet, le parc n'avait pas été entretenu depuis plusieurs dizaines d'années et le premier travail a consisté à débroussailler la végétation basse et le lierre qui s'étaient développés, rendant inaccessible le parc et mettant en péril le bâti. Un arbre était d'ailleurs tombé sur la toiture de la maison principale ! Les arbres ont fait l'objet d'un diagnostic arboricole complet avec des analyses physiologique et biomécanique et une évaluation des risques. Sur préconisation de l'expert forestier et avec l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, 13 arbres qui présentaient un caractère dangereux dans un espace destiné à être ouvert au public ont dû être abattus. Ils seront bien entendu remplacés ! Vingt arbres sains ont été conservés (Robinier faux-acacia, Cyprès de Lambert, Chêne vert et Laurier-sauce).

QUELS SERONT LES PROCHAINS TRAVAUX ?

BSC : le mur de pierre qui ceinture la propriété va être entièrement repris, il sera surélevé d'une clôture en bois et les deux ouvertures, l'une sur la place du Mûrier, l'autre sur la rue de la Plage, seront conservées. Notre objectif est de pouvoir ouvrir le parc au public à l'été 2024. Avec le parc de Ker d'Abas et le parc du Petit Bois, le parc FRÉOUR créera ainsi un îlot de fraîcheur au cœur du bourg.

ET POUR LES CONSTRUCTIONS EXISTANTES ?

BSC : il y aura un travail important car elles sont en très mauvais état. La maison principale, Ker Maria, date de la fin du 19^e siècle, avec 80 m² de surface plancher sur deux niveaux. Elle est accompagnée de trois autres constructions : l'atelier du sculpteur qui date des années 50, une autre petite maison d'habitation et une grande galerie sous

arcades, appelée « galerie des plâtres ». Notre projet définitif n'est pas arrêté, mais nous allons travailler à réhabiliter le bâti autour, très certainement, d'un projet culturel qui reste à définir précisément. Peut-être une maison d'artiste avec des espaces de création et d'exposition et un espace hommage à Jean FRÉOUR. L'objectif est en tout cas de faire revivre ces bâtiments dans le respect de leur histoire et de leur illustre propriétaire.

LA COMMUNE ADHÈRE à la Fondation du Patrimoine



**FONDATION
DU
PATRIMOINE**

Batz-sur-Mer a adhéré à la Fondation du Patrimoine, association qui a pour mission de sauvegarder et valoriser le patrimoine de proximité parfois méconnu. Cette adhésion pourra permettre à la commune de bénéficier d'une aide financière et technique sur certains projets futurs.

Cette adhésion communale ouvre également la possibilité aux propriétaires privés d'obtenir le label « Fondation du Patrimoine » pour des travaux de restauration extérieure d'un site bâti, ou même de parcs et jardins. Si le projet est retenu par la Fondation, les propriétaires privés pourront bénéficier d'une aide financière de 2 à 20% du montant des travaux et d'un avantage fiscal (50 à 100% du montant des travaux déduits du revenu global imposable ou de revenus fonciers).

Informations www.fondation-patrimoine.org

UN NOUVEAU PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE *des espaces publics*



Créé en 2010 et mis à jour en 2013, le plan de gestion différenciée des espaces publics n'avait pas été actualisé depuis, malgré l'évolution importante des espaces verts, de la voirie et des pratiques d'entretien. La municipalité actuelle a donc mandaté un cabinet d'études afin de faire un état des lieux de l'existant et de mettre à jour ce document, capital dans l'organisation des services techniques communaux.

UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE, C'EST QUOI ?

C'est un document qui recense l'ensemble des espaces publics (dont les espaces verts et la voirie) et qui préconise différents modes de gestion pour chacun de ces espaces en fonction de leur nature, de leur usage et de leur fréquentation. Cela permet aux équipes de définir une stratégie d'intervention et de déterminer avec précision les besoins humains et matériels nécessaires. C'est aussi une méthode d'évaluation des moyens humains et matériels dont dispose la commune au travers de ses services (voirie/espaces verts), au regard des besoins en termes d'entretien et de gestion des espaces publics (nettoyage, balayage, tonte, désherbage, taille, arrosage, fleurissement...).

QUELS SONT LES ESPACES ET TÂCHES CONCERNÉS ?

Au total, Batz-sur-Mer compte 15 hectares d'espaces verts et 76 kilomètres de voirie, dont 65% de voirie urbaine et 35% de chemins, sentiers et routes empierrées. On comptabilise également 123 poubelles, 10 toilettes publiques, dont 3 automatiques, et 16 distributeurs de sacs à déjections canines. Les plages sont également concernées par ce document : 3,5 kilomètres sont ainsi entretenus. À noter que les équipes voirie, bâtiments et espaces verts interviennent également dans la logistique des événements et manifestations organisés à Batz-sur-Mer.

QUE PRÉVOIT LE NOUVEAU PLAN ?

En fonction de leur nature, de leur usage et de leur fréquentation, les espaces publics sont désormais entretenus selon l'un des trois modes de gestion prévus par le plan : soutenu, modéré ou naturel. La différence entre ces trois modes de gestion porte essentiellement sur la fréquence des interventions des équipes. Le mode « soutenu » concerne la voirie et les espaces du centre-bourg et de certains axes structurants, empruntés par des milliers d'usagers en haute-saison. Le mode de gestion « naturel » concerne les espaces naturels, notamment les chemins et sentiers, mais aussi la coupure verte, les plages... Les autres espaces sont entretenus selon le mode de gestion « modéré » : il s'agit des quartiers périphériques du bourg ou situés le long du littoral et les villages.

ET CONCRÈTEMENT ?

La qualité du cadre de vie batzien n'est plus à prouver et le travail d'entretien réalisé par les équipes municipales est très apprécié par la population à l'année ou de passage. Mais, il est des domaines où le mieux n'est pas l'ennemi du bien !, et la municipalité s'est fixée des objectifs d'amélioration, notamment :

- > Mieux organiser les campagnes de désherbage pour être plus efficace et réactif en fonction des conditions météorologiques et des remontées des habitants ;
- > Relancer une information et des actions de sensibilisation auprès du public (tolérance à l'herbe, enjeux de biodiversité, fleurissement en pieds de murs...) ;

- > Mieux entretenir les villages ;
- > Repenser le volume des massifs, notamment le long des routes, et le nombre de jardinières, très consommateurs de temps de travail ;
- > Économiser l'eau avec une pratique de sobriété d'arrosage, en privilégiant les eaux de pluies ou de puits.

Avec l'abandon des produits phytosanitaires pour le désherbage et l'objectif de restaurer la biodiversité, on constate souvent un retour de l'herbe et des plantes « sauvages » en milieu urbain. D'où le retour, dans les modes de pensée, à une certaine tolérance à l'herbe et à certaines essences spontanées qui bordent nos trottoirs. Rappelons aussi que les riverains qui le souhaitent peuvent procéder eux-mêmes à l'arrachage des plantes spontanées sur les bordures de trottoirs au droit de leur propriété.



LES DERNIERES INFOS en matière d'affaires sociales



Françoise COQUARD

FIN DES TRAVAUX AU PRÉVENTORIUM

Hors de la Carène et du programme régénérations, visant la rénovation de logements nazairiens de l'après-guerre, Silène entretient aussi son patrimoine sur le territoire de Cap Atlantique. Ainsi s'achève l'opération de réhabilitation en site occupé Ker d'Abas à Batz-sur-Mer. Les travaux des 17 logements intermédiaires de cet ensemble datant des années 90 ont, entre autres, porté sur l'isolation des façades. Attentive au coût de l'énergie, Silène mène aussi des travaux de rénovation thermique et de réhabilitation sur son patrimoine d'exception comme l'ancien préventorium marin. Elle vient notamment d'y procéder à la révision de la toiture, l'isolation des combles, etc., conformément aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). Identifié comme « bâtiment d'intérêt patrimonial », cet édifice doit en effet être réhabilité sous son œil approuvé. Ces travaux sont d'un niveau d'investissement élevé (soit un million d'euros pour l'ensemble), en raison de son classement et de son désamiantage.



silène
L'HABITAT AU CŒUR

Texte et visuel © Silène

PÔLE SERVICES : L'AIDE AUX DÉMARCHES ADMINISTRATIVES TROUVE SON PUBLIC

Organisée tous les jeudis de 9h à 12h et de 14h à 17h, la permanence d'accompagnement aux démarches administratives permet aux Batziens d'obtenir une aide de la part des agents d'Accueil-État civil, ou du CCAS en fonction des demandes, pour réaliser certaines démarches administratives et/ou pour être orientés vers les services compétents.

> Ce service gratuit est uniquement sur rendez-vous au 02.40.23.92.25 ou sur accueil@mairie-batzsurmer.fr

NOUVEAU : LA PERMANENCE D'ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'EMPLOI



Lors de cette permanence hebdomadaire (sur rendez-vous), Jean-Luc MOREAU, conseiller municipal et ingénieur à la retraite, se propose d'accompagner les Batziennes et les Batziens dans le cadre de leur recherche d'emploi. Ils pourront par exemple obtenir de l'aide et des informations pour rédiger leur CV et leur lettre de

motivation, pour préparer leurs entretiens professionnels, pour rechercher des offres d'emploi et pour les orienter vers des services spécialisés. Cette permanence est gratuite et s'adresse aux personnes domiciliées à Batz-sur-Mer, en recherche d'emploi et quel que soit leur âge.

> Tous les lundis matin, uniquement sur rendez-vous au 02.40.23.92.25 ou sur accueil@mairie-batzsurmer.fr

SENIORS : DES ATELIERS POUR SE FAMILIARISER AVEC LE NUMÉRIQUE

À l'initiative du CCAS, l'Association Santé, Éducation et Prévention sur les Territoires des Pays de la Loire (ASEPT) a organisé des ateliers numériques à Batz-sur-Mer : une vingtaine de Batziens âgés de 60 ans et plus ont ainsi pu bénéficier d'une formation de 20h au total leur permettant de se familiariser avec le numérique. Face au succès de cette démarche, le CCAS et l'ASEPT vont programmer de nouvelles dates en septembre.



> Les personnes intéressées peuvent contacter le CCAS en mairie (34, rue Jean XXIII / ccas@mairie-batzsurmer.fr 02.40.23.77.40.).

LA COMMUNE APPORTE SON SOUTIEN à la parasportive Milena Surreau

Milena SURREAU est une jeune paludière qui a grandi à Guérande et qui exploite une saline sur la pointe de Sinnabat à Batz-sur-Mer. Aujourd'hui intégrée en équipe de France de Para-Badminton elle a pour objectif de se qualifier aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. La commune lui a octroyé une subvention exceptionnelle de 2 000€ afin de l'accompagner dans cette incroyable aventure.

QUEL EST VOTRE PARCOURS ?

MSU : dans mon enfance, j'ai pratiqué différents sports, dont le tennis, et j'ai intégré une filière de sport-études. J'ignorais alors être atteinte d'un handicap (*ndlr Milena est autiste et a une maladie génétique*), et j'ai participé à de nombreuses compétitions aux côtés des valides. Après un détour par la musique et la réalisation d'un album, j'ai repris le sport en 2020, et plus spécialement le badminton. J'ai participé aux Championnats de France dans la catégorie SL4 (*ndlr joueur(euse) debout ayant un handicap mineur des jambes*) et j'ai remporté la médaille d'argent. En mars 2022, j'ai passé ma classification internationale et ai participé à l'Open International d'Espagne de Vitoria Gasteiz où j'ai terminé seconde. La même année, je suis devenue championne de France et me suis classée 14^{ème} mondiale. En parallèle de cette carrière sportive, je suis paludière et j'exploite 24 œillets dans une saline à Batz-sur-Mer.

COMMENT SE DÉROULE LA QUALIFICATION AUX JO DE PARIS 2024 ?

MSU : le process de qualification aux Jeux Olympiques n'est pas un long fleuve tranquille et génère un coût financier important, accentué par l'accompagnement dont j'ai besoin. En plus de mon métier de paludière, de mes entraînements et de mes tournois, je suis toujours en recherche de financements et contrats de sponsoring. Je suis aujourd'hui accompagnée par des collectivités (ville de Guérande et département de Loire-Atlantique), des entreprises (groupe SAUR, Le Guérandais, Fondation Banque Populaire, LardeSport, Banque Populaire Grand Ouest) ainsi que par des institutions du sport français (Fédération Française de Badminton, Comité Départemental de badminton du 44, CREPS des Pays de la Loire). Et désormais par la commune de Batz-sur-Mer ! Le Badminton Club Mendulphin m'accompagne dans ces démarches.



© Ulyse DEBOVE

COMMENT VONT SE DÉROULER LES PROCHAINS MOIS ?

MSU : je suis toute l'année en qualification pour les Jeux. Nous avons environ un tournoi par mois tout autour du monde. Cet été, j'ai notamment un Open très important en Angleterre et les Championnats d'Europe aux Pays-Bas. Chaque tournoi rapporte des points. À la fin de la période de qualification en mars 2024, on compte les points et les six premières mondiales de la « course à Paris » se qualifient pour les Jeux ! En parallèle, je gère mon exploitation salicole avec la récolte du sel chaque jour.

COMMENT SUIVRE VOTRE PARCOURS ?

MSU : je suis présente sur tous les réseaux sociaux sous mon nom (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn) et il est également possible de s'inscrire à ma newsletter. Pour tout soutien financier (sponsoring, cagnotte, mécénat...) il est possible de me contacter sur mes réseaux sociaux ou par email (milena.parabad@gmail.com).



Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire, et Milena SURREAU lors de la signature de la convention

Batz'entraide : UNE NOUVELLE ASSOCIATION CRÉÉE À L'INITIATIVE DU CONSEIL DES SAGES

S'inspirant de « La Conciergerie du Croisic », qui connaît un franc succès, l'objectif de cette association participative et solidaire est de proposer à ses adhérents, qui peuvent parfois rencontrer des difficultés, une aide ponctuelle pour des travaux de bricolage, de jardinage, pour aller faire ses courses, aller à un rendez-vous médical ou pour un transport, sans faire de concurrence aux professionnels.

> L'association recherche des bénévoles : les personnes intéressées peuvent contacter Annette BOLO (06.07.83.08.94.). Une réunion d'information sera organisée à Batz-sur-Mer en septembre.

Le  qui Batsz

COCO

Après les restaurants LOUISA PAMPA (La Baule) et AMARILLO (Pornichet), Nicolas BLIN vient d'ouvrir COCO, restaurant brut et nature, face à l'océan.

Le jardin, la végétation et la décoration intérieure de la « jeune » villa balnéaire de 114 ans surplombant l'océan ont été pensés pour faire corps avec les éléments naturels environnants : terre, eau, air et feu en cuisine ! Le paysage et la nature brute du site sont clairement les héros de l'histoire COCO. La cuisson « ancestrale » au feu de bois des poissons et des viandes garde les saveurs intactes de produits sélectionnés minutieusement. Nous connaissons tous un « Sacré Coco » que l'on adore !

COCO :
28, rue du Golf
Ouvert à l'année, midi et soir
(+33)2.55.99.44.56.
Instagram : @coco_restaurant_batzsurmer
Facebook : @COCO restaurant



BROCANTE RUST AND WOOD

La brocante La Garrigue change de propriétaire et devient Rust and Wood.

Idéalement située à l'entrée des marais salants, vous y trouverez des éléments décoratifs axés sur les périodes 19^{ème} et 20^{ème}. Vous aimerez la diversité, le mélange, la simplicité, le design de ces objets perdus et (re)trouvés. Ouvert tous les jours de 10h30 à 18h30.

BROCANTE RUST AND WOOD :
24, rue de Drézéguy (ZA Prad Velin)
06.07.01.70.77. ou 06.62.50.75.86.
brocanterustandwood@yahoo.com
www.brocanterustandwood.com
Facebook et Instagram : @brocanterustandwood



LA GUINGUETTE DU MARAIS

La Guinguette du Marais vous accueille tous les jours de juin à septembre de 9h à 22h (sauf le mardi en juin et septembre) dans le jardin des « Tendances du marais » pour un moment gourmand, convivial, en famille ou entre amis.

Le matin pour le petit déjeuner, à midi ou le soir, laissez-vous surprendre par ce petit paradis ! Concerts, set de DJ, blind test, cours de yoga, contes pour les enfants, cours de danse et autres réjouissances seront régulièrement organisés.

LA GUINGUETTE DU MARAIS :
18 route de Bérigo (ZA Prad Velin)
Instagram et Facebook : laguinguettedumarais44
Web : <https://la-guinguette-du-marais.eatbu.com>



ÉTONNANTES, BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE



Durant deux semaines, la revue Étonnantes ouvre une boutique éphémère qui propose une sélection de créations réalisées par des artistes de l'Ouest (illustrations, cartes postales, broderies, luminaires, céramiques, bijoux, tisanes, cosmétiques signés par des femmes étonnantes...) et des souvenirs de Batz-sur-Mer réalisés exclusivement pour la boutique.

Des ateliers animés par des créatrices passionnées seront également proposés.

Ouvert du 3 au 15 juillet, tous les jours, 10h-13h / 14h-19h (jusqu'à 23h le mardi 11 juillet).

ÉTONNANTES, BOUTIQUE ÉPHÉMÈRE :
16, Grande Rue / 06.83.07.43.47.
contact.etonnantes@gmail.com
www.etonnantes.com / Instagram : @etonnantes

TY VÉLO

Après deux années d'activité au Croisic, Ty Vélo a ouvert une nouvelle agence à Batz-sur-Mer.



Elle propose plusieurs services : la **location** (vélos enfants ou adultes, classiques ou électriques, accessoires (casques, paniers, porte-téléphones...)), la **vente** de vélos d'occasion et la **réparation**. Des activités de découverte originales seront aussi proposées ! La location peut se faire directement depuis la plateforme de réservation en ligne, par téléphone ou par SMS. Durant la haute saison, Ty Vélo proposera ses services 7J/7 (voir détail des horaires sur leur site internet).

TY VÉLO :
1, rue de la Gare / 06.50.15.03.49.
Facebook : ty vélo - lesvelosducroisic
Instagram : tyvelo / www.ty-velo.fr / contact@ty-velo.fr

LES NOUVEAUX PRODUITS BOUTIQUE de l'Office de tourisme

Ces deux dernières années, avec ses « marques de territoire » créées par les équipes en interne, « Batz-Batz Cool » en 2021, et « le ♥ qui Batz » en 2022, la boutique de l'Office de tourisme municipal a multiplié par 4 son chiffre d'affaires. En 2023, « le ♥ qui Batz » se décline à nouveau sur différents produits et un nouveau visuel « BATZ » a été spécialement créé par Rafael SERRA, alias Faelpt, illustrateur portugais très connu sur les réseaux sociaux (www.instagram.com/faelpt).

LES NOUVEAUX PRODUITS « LE ♥ QUI BATZ »

« Le ♥ qui Batz » s'affiche sur de nouveaux **mugs en céramique** avec le logo sur fond blanc (10€), des **bavoirs pour bébé** (9€), un **autocollant** (3€). De nouveaux **sweat-shirts** (adulte : 30€/enfant : 24€) et **tee-shirts** (adulte : 16€ / enfant : 13€) au coloris blanc-crème et avec un double marquage « le ♥ qui Batz » sur le devant et le dos seront également en vente.

LES NOUVEAUX PRODUITS « BATZ »

Le visuel « BATZ » s'affiche sur des **casquettes** (12€), des **bananes** (11€), des **body pour bébé** (14€ / blanc à manches longues), des **sweat-shirts** adultes (25€ / bleu marine ou bleu ciel) et enfants (19€ / bleu marine) et des **tee-shirts** adultes (14€ / bleu marine ou bleu ciel) et enfants (11€ / bleu marine).

ET TOUJOURS...

Les porte-clés cabines jaunes en métal (5€) ont fait l'objet d'un réassort et sont rejoints par un nouveau **porte-clés** en métal représentant la tour Saint-Guénolé (5€). Des **tote-bags** (10€) et une paire de **torchons** (14,90€) avec un nouveau visuel exclusif sont également disponibles.



► Le beau-livre « *Batz-sur-Mer illustrée* » est également en vente à l'Office de tourisme au prix de 20€ (268 illustrations, 292 pages, La Geste Éditions).

L'OFFICE DE TOURISME RENOUVELLE SON CLASSEMENT EN CATÉGORIE I

Validé en mars par la Préfecture, ce classement, qui conditionne celui de la commune en « station de tourisme », atteste du haut niveau de qualité de la structure et de son équipe qui œuvre quotidiennement pour offrir un accueil d'excellence et personnalisé à ses visiteurs. La commune continue ainsi à maîtriser sa promotion touristique. Ainsi, 19 000 plans de ville, 10 000 guides touristiques et 4 000 guides hébergements ont été édités cette année. La structure fédère également plus de 110 partenaires socioprofessionnels batziens et locaux.



UN NOUVEL AGENDA FESTIF et culturel de l'été

Chaque année, la commune édite deux agendas festifs et culturels, l'un au printemps, l'autre en été, ce dernier couvrant juillet et août. Grâce à l'implication de l'Office de tourisme, du service événementiel/culturel, de la médiathèque, des associations et des partenaires, la programmation festive et culturelle batzienne est dense, riche et variée !



« OKTOBATZ FEST », LE NOUVEAU RENDEZ-VOUS FESTIF DE SEPTEMBRE

La fameuse fête de l'Oktober Fest arrive à Batz-sur-Mer et devient « OktoBatz Fest » ! Rendez-vous le samedi 30 septembre à partir de 18h sur la place du Mûrier sous un grand chapiteau de 400 m² qui abritera plusieurs brasseurs, de la restauration typique allemande et des groupes de musique. L'idée de ce nouvel événement revient à notre brasseur local BACA et sera organisé par l'Office de tourisme de Batz-sur-Mer.



VIVONS BATZ DEMAIN

LISTE MAJORITAIRE

La qualité du cadre de vie batzien que chacun peut apprécier au quotidien, a, depuis des dizaines d'années, rendu notre territoire très attractif. À l'instar de bon nombre de communes littorales voisines, l'habitat a ainsi plus que doublé entre 1968 et 2019 (chiffres INSEE), passant de 1 878 à 4 099 logements.

Les résidents secondaires ont parfois été pointés du doigt pour expliquer les difficultés à se loger dans la commune. Il faut savoir que ceux-ci représentaient déjà un peu plus de 56% il y a plus de 50 ans, pour 61% en 2019, soit une légère hausse très maîtrisée par nos prédécesseurs. Il faut être conscient également que les résidents secondaires (qui très souvent deviennent résidents principaux) ont toujours activement participé à la vie de notre commune : notamment en faisant travailler nos commerçants et professionnels, mais aussi en s'acquittant d'impôts locaux (TF et TH) qui nous permettent de financer nos projets et nos services à la population, toute l'année.

Au regard de sa configuration géographique (territoire entre océan et marais salants), des nombreuses protections environnementales (Loi littoral, Natura 2000...), des contraintes d'urbanisme... la capacité actuelle de Batz-sur-Mer à développer, voire simplement à renouveler, son habitat est plus que très limitée. Cela ne nous empêche pas, bien entendu, d'œuvrer pour le logement (à l'année et saisonnier).

Notre point de vigilance porte aujourd'hui sur la location saisonnière type Airbnb, qui s'est accentuée de manière exponentielle depuis ces deux dernières années. Nous constatons en effet qu'un grand nombre de résidences secondaires, voire de résidences principales, mutent vers de la pure location saisonnière. Cela dérègle le fragile équilibre du logement à Batz-sur-Mer et concurrence aussi les professionnels de l'hébergement. La commune a déjà activé toutes les protections possibles pour encadrer ce phénomène (déclaration obligatoire, contrôles, augmentation de la taxe de séjour acquittée par les vacanciers...), mais cela n'est pas suffisant. Nous avons donc alerté nos législateurs afin que ceux-ci interviennent rapidement pour renforcer les moyens des communes. L'objectif étant de limiter ce phénomène qui empêche nos jeunes de s'installer et vide nos communes une grande partie de l'année.

RÉUSSIR BATZ ET SES VILLAGES

LISTE MINORITAIRE

Lors de la présentation du budget municipal, la minorité s'est abstenue de le voter mais pour marquer son désaccord devant le constat d'augmentation de la fiscalité qui se poursuit au fil des ans.

La minorité a pourtant demandé, à plusieurs reprises, que soit adopté le principe d'une baisse réelle de la fiscalité, indépendamment de l'augmentation annuelle proposée par l'État.

Pour 2023 l'État a encadré l'augmentation de l'impôt local à 7,1%, ce qui représente 290 000 euros pour l'ensemble des contribuables de la commune alors que c'est près de 9 millions d'investissement qui sont envisagés par la commune sur le municipe.

Une réduction annuelle, de seulement 3,2% des investissements prévus, permettrait ainsi ne pas augmenter l'impôt de chaque batzien.

Nous espérons que la démarche budgétaire et ne se contentera plus d'appliquer l'augmentation autorisée par l'État sur l'impôt local.

Nous comptons aussi que la commune développe une véritable politique de pédagogie de l'impôt.

Dans la course à l'investissement public, le perdant est toujours le contribuable.

CATHERINE SORIA

Pour permettre le logement des jeunes actifs et des familles, les communes voisines ont engagé des projets. A Batz aucun projet !

Priorité est donnée aux saisonniers avec l'achat de 3 maisons à rénover, alors que des biens communaux non utilisés peuvent servir à cet usage.

Gaspillage d'argent public ?



MARIE-NOËLLE VALLAUD

De manière à rester fidèle à mes convictions et à mes valeurs, j'ai choisi de rejoindre le statut d'élue minoritaire. Cela m'a permis d'intégrer différentes commissions et de rester attentive aux projets et aux demandes des citoyens du bourg et de ses villages. Je vous souhaite d'excellentes vacances.

Marie-Catherine Lehuédé

MAIRE

Reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.)

COMMENT RENCONTRER les adjoints ?

Bruno SCHMIT, premier adjoint (urbanisme, cadre de vie et environnement), reçoit sans rendez-vous tous les mardis de 14h à 17h à l'Hôtel de ville et reçoit en tant qu'adjoint à l'urbanisme uniquement sur rendez-vous (02.40.23.56.01), les jeudis de 9h à 12h.

> Vous pouvez également lui envoyer un mail à : bruno.schmit@mairie-batzsurmer.fr

Françoise COQUARD, adjointe (affaires sociales et enfance-jeunesse), reçoit sans rendez-vous tous les mardis de 9h à 12h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

> Vous pouvez également lui envoyer un mail à : francoise.coquard@mairie-batzsurmer.fr

Michel KERDONCUFF, adjoint (finances, travaux, voirie et économie locale), reçoit sans rendez-vous tous les jeudis de 10h à 12h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

> Vous pouvez également lui envoyer un mail à : michel.kerdoncuff@mairie-batzsurmer.fr

Éric MOULIÉ, adjoint (sécurité, sport et vie associative), reçoit sans rendez-vous tous les jeudis de 14h à 17h à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

> Vous pouvez également lui envoyer un mail à : eric.moulie@mairie-batzsurmer.fr

Anne LE BOURG, adjointe (santé), reçoit sur rendez-vous à l'Hôtel de ville (34, rue Jean XXIII / 02.40.23.92.25.).

> Vous pouvez également lui envoyer un mail à : anne.lebourg@mairie-batzsurmer.fr

DÉCÈS DE GEORGES BOURDIC maire de 1965 à 1977



Nous avons appris avec beaucoup de tristesse le décès, le 13 juin 2023, de Georges BOURDIC, élu municipal de 1961 à 1983 et maire de 1965 à 1977.

Investi dans la vie locale en tant que producteur et négociant en sel, il a également été très actif au sein du tissu associatif et culturel local : il a notamment été président du Cercle Celtique des Paludiers à Batz-sur-Mer et premier président du Syndicat de Défense des Paludiers en 1962.

En tant que maire, outre la gestion quotidienne des affaires municipales durant douze ans, il a participé au développement du réseau d'assainissement sur la presqu'île, a construit le groupe scolaire publique et a accompagné la création du quartier de La Herpe.

Enfin il convient de souligner qu'il a contribué à la création du centre d'autodialyse de Saint-Nazaire, transféré par la suite à la polyclinique de la Forêt à La Baule.

Au nom du conseil municipal et de la population batzienne, j'adresse mes plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Marie-Catherine LEHUÉDÉ
maire de Batz-sur-Mer

État-civil

NAISSANCES

- Louna COTTEREAU
le 03 décembre 2022
- Élie VERDRON
le 04 janvier 2023
- Marius RICHEZ
le 06 février 2023
- Thalie FÉBURIE DUCHESNE
le 18 mars 2023
- Roxane PERROT
le 1^{er} avril 2023
- Éden BEVIÈRE
le 18 avril 2023



- Susanne REINEKE
et Nicolas DUMOULIN
le samedi 10 juin 2023

DÉCÈS

- Michel SCHUSTER
le 23 janvier 2023
- Maryse JAN veuve BAUSIER
le 30 janvier 2023
- Jeanne BOURSICAUD épouse NIO
le 1^{er} février 2023
- Yves PAIN
le 02 février 2023
- Marylène MAHÉ
le 02 février 2023
- Paul CHAUCHEREAU
le 20 février 2023
- Simonne BRAIRE veuve LEGAL
le 20 février 2023
- Jacques TRICOIRE
le 03 mars 2023
- Jean-Yves NICOL
le 06 mars 2023
- Jeannine LEHUÉDÉ veuve SAFFRÉ
le 10 mars 2023
- Arlette DENIEL épouse POTIN
le 23 mars 2023
- Brigitte PELTIER épouse REGENT
le 27 mars 2023

- Yvette MARAIS veuve CORNE
le 31 mars 2023
- Marie ESCHRICH veuve GROSMANN
le 03 avril 2023
- Catherine RIOU
le 25 avril 2023
- Gilbert JOUYAUX
le 05 mai 2023
- Jocelyne LAVALLÉE
le 06 mai 2023
- Joël DUFOURD
le 07 mai 2023
- Andrée LAMBERT veuve BIACCHI
le 08 mai 2023
- André GLAIS
le 08 mai 2023
- Aubin RIVALANT
le 22 mai 2023
- Lucienne DUMAS veuve CHAUVIERE
le 30 mai 2023
- Denis DEVILLE
le 30 mai 2023
- Angeline LEVIN veuve LECLERCQ
le 02 juin 2023
- Georges BOURDIC
le 13 juin 2023

MARIAGE

- Juliette FEBURIE
et Matthieu DUCHESNE
le samedi 14 janvier 2023
- Oualid ZAIDI et Cindy
MICHALCZYSZYN
le samedi 04 février 2023
- Elodie RIO et Fabien OZANNE
le samedi 13 mai 2023
- Denis COUDRAIS
et Françoise GANDOIS
le samedi 20 mai 2023
- Mégane LOISELIER-ROUXEL
et Charlotte GIRARD
le samedi 20 mai 2023





JEAN FRÉOUR
ARTISTE-STATUAIRE

DE L'ŒUVRE SCULPTÉE À L'EXPÉRIMENTATION 3D

EXPOSITION

du 1^{er} juillet 2023 au 12 mai 2024

musée
des
marais
salants



PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE